

Décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à la direction générale des impôts à l'ex-ministère de l'économie.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études à la direction générale des impôts à l'ex-ministère de l'économie, exercées par M. Mohamed Benamar Aid, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration des moyens à la direction générale des impôts à l'ex-ministère de l'économie.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration des moyens à la direction générale des impôts à l'ex-ministère de l'économie, exercées par M. Abdelmadjid Amghar, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions du directeur des domaines à la wilaya de Tindouf.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur des domaines à la wilaya de Tindouf, exercées par M. Mohamed Chari, décédé.

★

Décrets exécutifs du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions des directeurs régionaux des douanes.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes à la wilaya d'Alger, exercées par M. Ali Zerrouati, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes à la wilaya de Tiaret, exercées par M. Abdelkader Salhi, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes à la wilaya de Ouargla, exercées par M. Slimane Djefjel appelé à exercer une autre fonction.

★

Décrets exécutifs du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à la direction générale des douanes.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la législation douanière et des échanges à la direction générale des douanes, exercées par M. Ali Dif El Aïdi, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du budget et de la comptabilité à la direction générale des douanes, exercées par M. Mourad Saada, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des régimes douaniers de l'activité commerciale à la direction générale des douanes, exercées par M. Smail Dahak, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décrets exécutifs du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions de chefs de mission de contrôle à l'inspection générale des services des douanes.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de chef de mission de contrôle à l'inspection générale des services des douanes, exercées par M. Mohand Ouidir Ksouri, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de chef de mission de contrôle à l'inspection générale des services des douanes, exercées par M. Hamid Bakhta, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin aux fonctions de chef de mission de contrôle à l'inspection générale des services des douanes, exercées par M. Youcef Hamidou, appelé à exercer une autre fonction.